



l'oxygène
à la source

N°062-24

GRAND CYCLE DE L'EAU – TRAITEMENT D'UN FOYER DE JUSSIE – CONVENTION AVEC LE « GFA TOUS TERRAINS »

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 15 Représentés : 2 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

GRAND CYCLE DE L'EAU – TRAITEMENT D'UN FOYER DE JUSSIE – CONVENTION AVEC LE « GFA TOUS TERRAINS »

Exposé de Jean-Yves MÂCHARD,

Dans le cadre de sa compétence Grand cycle de l'eau, le SILA décline une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin versant du Fier et du lac d'Annecy.

Un foyer de jussie est présent sur un étang situé à Menthonnex-sous-Clermont. Cette plante, originaire d'Amérique du sud, est connue uniquement sur ce site et fait partie des plantes exotiques envahissantes pouvant coloniser la totalité des surfaces de plan d'eau qui l'abrite. L'étang appartient à un propriétaire producteur de fruits, et a pour vocation d'irriguer les vergers.

Une expertise a été réalisée par le SILA en 2023 afin de caractériser le foyer et identifier des solutions de traitement.

Des contacts ont eu lieu avec le propriétaire pour échanger sur les techniques à mettre en place pour éradiquer le foyer, éviter la propagation de la plante sur d'autres milieux aquatiques, et pérenniser le plan d'eau.

Il convient en conséquence de passer une convention avec le propriétaire, ayant pour objet de définir les rôles et engagements de chacun concernant les opérations à mener pour traiter le foyer de jussie, et exporter une partie des sédiments accumulés dans l'étang.

Chaque partie s'acquittera de ses engagements financiers auprès des prestataires avec qui elle contractualisera. Le SILA financera l'arrachage mécanique de la jussie 2 fois par an, pendant 3 ans, et pourra solliciter des aides financières dans le cadre de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans après la première intervention d'arrachage mécanique, le démarrage de cette action étant prévue en juin 2024.

La Commission Grand cycle de l'eau a donné un avis favorable le 4 mars 2024.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver la convention présentée,
2. autoriser le Président à la signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

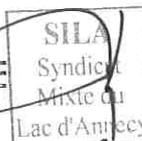


Acte reçu à la Préfecture
Le 27 MARS 2024

Publié le 28 MARS 2024

28 MARS 2024

Exécutoire le
Le Président,
Pierre BRUYERE



Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	062_24
Objet :	Grand cycle de l'eau - Traitement d'un foyer de jussie - Convention avec le "GFA TOUS TERRAINS"
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-062_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-062_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 062-24_GCE_Traitement foyer jussie_Convention_GFA TOUS TERRAINS.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-062_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.6 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : GFA TOUS TERRAINS_Convention.pdf Nom métier : 73_CO-074-247400013-20240325-062_24-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	525.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h11min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h11min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h11min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2024 à 17h22min14s	Reçu par le MI le 2024-03-27